

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE WEISLINGEN
TEL. : 03.88.01.55.62.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 28 novembre 2025 à 19h30
sous la présidence de M. BURGER Marc**

Date de convocation : 19 novembre 2025

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 8
Procurations : 1
Quorum : 5

Présents : M. ANTHONY Roger, M. BURGER Marc, Maire, Mme DINDINGER Elodie, M. KEMPF Thierry, M. KURTZ Rémy, M. MILBACH Yves, Mme SEEWALD Biljana, M. SUM Jean-Pierre.

Absents excusés : M. ENSMINGER-HOELLINGER Julien, M. STUMPF Etienne

Procuration : M. DORCZYNSKI Maxime à DINDINGER Elodie

Absent non excusé : néant

En visioconférence : néant

Autre personne présente : M. STICKER Sylvain

Secrétaire de séance : Mme DINDINGER Elodie.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1. Présentation des projets de reprise de l'Epicentre
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Approbation du PV de la réunion du 12 septembre 2025
4. Rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement-épuration du SMA de l'Eichelthal
5. Encaissement de chèques COGEWEIS
6. Remboursement de frais avancés
7. Devis signalisation d'information locale
8. Signature de l'avenant avec l'AAPEAI
9. Situation de la section locale des sapeurs-pompiers
10. Demande de participation pour le renouvellement du matériel informatique des écoles du RPI
11. Prise en charge destruction de nids de frelons asiatiques
12. Divers :
 - état d'avancement des projets en cours
 - devis travaux de peinture de l'église protestante
 - manifestations à venir : calendrier de l'Avent, fête des ainés
 - soutien pour la création d'un service d'aide à domicile au SSIAD de Diemeringen
 - loyers impayés

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Le Maire souhaite rajouter deux points à l'ordre du jour :

- décision modificative au budget commune. La CDL a fait parvenir un mail au sujet du versement du FPIC. Les crédits prévus au budget ne sont pas suffisants,
- modification du montant du loyer du local commercial loué par Sab'Revolution.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de rajouter les deux points.

2025-69/8.5 Présentation des projets de reprise de l'Epicentre :

Le Maire présente M. STICKER Sylvain à l'assemblée.

Le Maire donne la parole à M. STICKER Sylvain qui présente son projet de reprise de l'épicerie et de point de confection et de vente de repas dans le local commercial de la commune.

M. STICKER Sylvain retrace son parcours professionnel. Il a fait des études de sommelier, a fait du service en salle puis est passé en cuisine. Son dernier employeur était le restaurant l'Alsace à Keskastel, dont l'établissement a brûlé en 2024.

Il souhaite pour commencer reprendre l'épicerie avec dépôt de pain, sandwichs puis dans un second temps confectionner des repas.

Plusieurs interrogations restent encore à solutionner : fonds de commerce à reprendre, le chiffre d'affaires de l'Epicentre, les aides financières susceptibles d'être accordées, les travaux de rénovation, ...

M. STICKER Sylvain quitte l'assemblée à 20h15.

Le Maire présente le second projet qui est un projet de piano bar porté par M. CLOUET Olivier. Étant donné qu'il ne peut être présent pour raisons professionnelles, le Maire donne lecture du mail adressé par M. CLOUET Olivier.

Il souhaite ouvrir un piano bar dans l'ancienne épicerie, proposer de la musique acoustique du jeudi au dimanche entre 16h00 et 20h00.

Il souhaite pouvoir louer la salle polyvalente pour organiser des concerts entre 15h00 et 19h00 une à deux fois par mois entre mai et octobre.

Il souhaite mettre le local à disposition des associations locales si elles le souhaitent.

Il souhaite proposer des journées « belote, tarot, échecs ».

Il souhaite proposer les murs à des artistes qui souhaitent exposer.

Il proposera des snacks (hotdogs, croque-monsieur, milkshake ; cocktail de jus de fruits, ...).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir le projet de M. STICKER Sylvain et de ne pas donner suite à celui de M. CLOUET Olivier.

2025-70/5.2 Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de désigner Mme DINDINGER Elodie, secrétaire de séance pour ce jour et de changer lors de chaque réunion.

2025-71/9.1 Approbation du PV de la réunion du 12 septembre 2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la réunion du 12 septembre 2025.

2025-72/8.8 Rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement-épuration du SMA de l'Eichelthal :

Le Maire donne la parole à DINDINGER Elodie, 1^{ère} adjointe qui présente le rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement-épuration.

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 portant sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers, demandant annuellement, à l'assemblée délibérante de la collectivité, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement,

Vu le décret du 6 mai 1995, fixant les modalités d'application de ce texte législatif et le contenu du rapport, donnant des indications sur la manière dont le service est rendu, qualité technique, difficultés, évolution, ...

Vu la délibération du SMA de l'Eichelthal en date du 23 octobre 2025, adoptant le rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement-épuration,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement-épuration établi par le SMA de l'Eichelthal.

2025-73/7.10 Encaissement de chèques COGEWEIS :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le comité de gestion de la salle polyvalente a fait parvenir deux chèques, l'un d'un montant de 8.500,00 € et l'autre d'un montant de 3.561,63 € pour la participation aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente.

M. ANTHONY Roger, M. MILBACH Yves et Mme DINDINGER (membres de COGEWEIS) quittent l'assemblée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents :

- d'accepter le don de 12061,63 € du comité de gestion de la salle polyvalente,
- d'autoriser le Maire à encaisser le chèque,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

M. ANTHONY Roger, M. MILBACH Yves et Mme DINDINGER rejoignent l'assemblée.

2025-74/7.10 Remboursement de frais avancés :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent du périscolaire a effectué des achats de matériel de bricolage chez « ACTION » pour les bricolages de Noël. Étant donné que la Commune ne peut pas créer de compte client auprès de l'enseigne, l'agent a payé sur ses propres fonds, les achats pour un montant de 59,18 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal de lui rembourser la somme de 59,18 € relative à l'achat de matériel de bricolage.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a commandé le micro pour le pupitre de cérémonie. Étant donné que la commune ne pouvait pas acheter le matériel sur le site internet, le Maire l'a commandé.

Le Maire propose au Conseil Municipal de lui rembourser la somme de 144,00 € relative à l'achat du micro pupitre.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de rembourser la somme de 59,18 € à l'agent
- de rembourser la somme de 144,00 € au Maire ,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-75/7.1 Décision modificative : virements de crédits :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu de faire une décision modificative du budget (un virement de crédit) afin de payer le montant prélevé sur le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'exercice 2025. Au BP 2025 il était prévu le même montant qu'en 2024, à savoir 515,00 €. Cette année la Commune doit payer 1.023,00 €, il manque donc 508,00 €.

Sur conseil de la CDL, le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

article 615221 : -508,00 €

article 7392221 : + 508,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de voter la décision modificative suivante :
article 615221 (dépenses de fonctionnement, chapitre 011) : -508,00 €
article 7392221 (dépenses de fonctionnement, chapitre 014) : + 508,00 €
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-76/3.3 Modification du montant loyer du local commercial loué par Sab'Révolution:

Le Maire informe le Conseil Municipal que le salon de coiffure Sav'Révolution a réouvert depuis le 02 octobre 2025 à mi-temps, sur avis médical.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si la commune adapte le loyer étant donné que le salon est ouvert à mi-temps.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de réduire de moitié le loyer demandé à Sab'Révolution pendant toute la durée de son mi-temps thérapeutique,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat de location,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-77/8.3 Devis signalisation d'information locale :

Lors de la dernière réunion, le Maire a présenté le devis de la société Est Signal d'un montant de 7.691,81 € TTC pour la pose de signalisation d'information locale. Plusieurs modifications ont été apportées. Le montant du devis n'a pas changé.

Les membres du Conseil Municipal proposent de rectifier le panneau au carrefour de la rue du stade, rue de la liberté.

Le Maire propose au Conseil Municipal de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion et de prendre une décision lorsque le devis sera actualisé avec les changements.

2025-78/9.1 Signature de l'avenant avec l'A.A.P.E.A.I. :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre avec la directrice de l'A.A.P.E.A.I. de Diemeringen, le chef de projet Travail et Inclusion ainsi que le responsable de la cuisine a eu lieu le 14 novembre 2025 à la mairie.

L'A.A.P.E.A.I. informe la Commune qu'elle est dans l'obligation d'augmenter le tarif du repas de 0,85 € HT en raison de l'évolution du contexte d'intervention (les aides financières attribuées dans le secteur médico-social qui diminuent, la hausses des charges de gaz et d'électricité). La rentabilité de l'activité de confection des repas est remise en cause.

Avec cette augmentation, le prix du repas passera au 01 février 2026 de 5,84 € TTC à 6,42 € TTC.

Le Maire rappelle les tarifs de la cantine-garderie qui sont en vigueur depuis le 04 novembre 2024 :

Matin : 4,00 €

Midi : 6,80 € (repas + charges de personnel)

Soir : 4,00 €

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal qui va prendre en charge cette augmentation de tarif. Les parents ? Les 3 communes du RPI ? A quelle proportion ?

Le Conseil Municipal propose d'augmenter le tarif de midi à 7,80 € à compter du 01 février 2026.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant avec l'A.A.P.E.A.I.,
- d'augmenter à compter du 01/02/2026 le tarif de midi de 6,80 € à 7,80 € ;
- de modifier le règlement intérieur pour le 01/02/2026,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-79/9.1 Situation de la section locale des sapeurs-pompiers :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion concernant l'avenir de la section locale des sapeurs-pompiers de Weislingen a eu lieu le 2 octobre 2025 au centre de secours de Petersbach.

Le Maire rappelle le constat actuel : pas de chef de section et de chef d'agrès depuis février 2025, aucune intervention ne peut avoir lieu sans ces personnes.

Aucun pompier de la section de Weislingen ne possède ni le grade, ni la qualification pour être chef d'agrès.

Le commandant de la compagnie de Saverne proposera au conseil d'administration du SIS67, la fusion des deux sections de Weislingen et de Frohmuhl au siège de la caserne de Frohmuhl. Cette fusion prendrait effet au 01 janvier 2026.

Les locaux de la caserne seront restitués à cette même date au propriétaire, à savoir la commune.

2025-80/7.5 Demande de participation pour le renouvellement du matériel informatique des écoles du RPI :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le directeur de l'école de Waldhambach a fait parvenir une demande pour le renouvellement du matériel informatique de l'école (6 ordinateurs pour Waldhambach et 1 ordinateur pour Volksberg).

Le Maire propose au Conseil Municipal que le coût du matériel informatique soit partagé entre les trois communes du RPI. La commune de Waldhambach fera la refacturation aux deux autres communes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de participer financièrement à l'achat du nouveau matériel informatique de l'école de Waldhambach,
- que les frais seront divisés par 3, chaque commune du RPI prendra en charge l'acquisition du matériel,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-81/9.1 Prise en charge de la destruction de nids de frelons asiatiques :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le frelon asiatique est arrivé jusqu'à chez nous. C'est une espèce qui détruit les abeilles, met en danger la biodiversité et menace la population.

La destruction du nid incombe au propriétaire de la parcelle. Vu le coût que cela représente, le Maire propose au Conseil Municipal une prise en charge partielle de destruction des nids de frelons asiatique sur le territoire de la commune.

Une communication paraîtra dans le bulletin municipal en fin d'année.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de prendre en charge 50% du coût de destruction de nids de frelons asiatique pour les habitants de la Commune. Une facture acquittée devra être présentée pour demander le remboursement,

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-82/9.1 Divers : état d'avancement des projets en cours :

Le Maire fait le point des projets en cours :

- * Maison UFER : les travaux de démolition ont été réalisés pendant les vacances de la Toussaint comme prévu. L'arrêté de portant mainlevée de la mise en sécurité a été fait.
- * Buvette du club de foot : les travaux de chauffage ont été réalisés. La couverture de la terrasse est prévue pour l'année prochaine.

2025-83/9.1 Divers : devis travaux de peinture de l'église protestante :

Lors de la précédente réunion, le Maire avait présenté deux devis pour les travaux de peinture à de l'église protestante. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente du devis complémentaire.

Le Maire propose de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin de définir le montant de la participation de la commune pour ces travaux de rénovation.

2025-84/9.1 Divers : prochaines manifestations :

Le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines manifestations :

- * ouverture de la 1^{ère} fenêtre du calendrier de l'Avent : dimanche 30 novembre 2025 à 17h30.
- * Fête de noël des anciens : dimanche 7 décembre 2025 à midi, à la salle polyvalente.

2025-85/ 9.1 : Divers : soutien pour la création d'un service d'aide à domicile au SSIAD de Diemeringen :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le centre de soins infirmiers de Diemeringen a fait parvenir une demande de soutien pour le projet de création d'un service d'aide à domicile sur le territoire.

Leur objectif est de répondre aux besoins croissants d'accompagnement des personnes âgées et en perte d'autonomie.

Ce service permettrait de renforcer les moyens du maintien à domicile de nombreux habitants.

Cette création est nécessaire pour compléter l'offre locale de service à la personne et garantir le maintien à domicile des administrés.

Il s'agit d'un projet structurant, pensé pour améliorer concrètement la qualité de vie de nos concitoyens.

Pour que ce projet puisse aboutir, le centre de soins infirmiers de Diemeringen doit obtenir une autorisation officielle, et le soutien des communes du territoire représente un levier essentiel dans cette démarche. Une lettre d'appui ou un engagement de principe des communes serait précieux pour soutenir leur demande auprès des autorités compétentes. Le Maire propose au Conseil Municipal de faire une lettre d'appui au centre de soins infirmiers de Diemeringen.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de faire une lettre d'appui au centre de soins infirmiers de Diemeringen.

2025-86/ 9.1 : Divers : loyers impayés :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un locataire ne paie plus les loyers. Un dossier a été déposé auprès de la commission de surendettement du Bas-Rhin par ses soins. Sa dette sera effacée pour les loyers impayés et les charges locatives de 2022 et 2023. Les loyers d'octobre et de novembre restent impayés à ce jour.

Le locataire a été convoqué à plusieurs reprises pour lui demander de payer ses dettes. Un courrier lui a été adressé afin qu'il effectue le règlement avant la réunion de ce jour.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un sms du locataire disant qu'il a transmis 400 € à la trésorerie via un membre de sa famille.

M. MILBACH Yves précise que lors d'une précédente réunion, le point a été discuté. Le Conseil Municipal avait décidé de laisser une chance au locataire de pouvoir payer ses dettes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de lancer une procédure expulsion pour le locataire,
- d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires pour la procédure d'expulsion,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Tous les points à l'ordre du jour sont traités, le Maire fait un tour de table des conseillers.

Mme SEEWALD Biljana informe le Conseil Municipal qu'elle ne souhaite pas se représenter sur la liste municipale en 2026.

M. ANTHONY Roger demande que la réunion de février 2026 soit programmée semaine 6, 7 ou 8.

Le Maire clôture la séance à 22h20.

Weislingen, le 11 décembre 2025

Le secrétaire de séance,
DINDINGER Elodie



Le Maire,
Marc BURGER

